

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'ouverture d'une enquête publique prescrite  
par arrêté n° 34-2019 portant sur le projet du  
**Schéma de Cohérence Territoriale**  
**du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne**  
du samedi 25 janvier au lundi 24 février 2020

#### Objet, date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique visée par l'arrêté n° 34-2019 du Président du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne en date d 19/12/2019 porte sur le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne arrêté le 5 septembre 2019. Le SCoT détermine, à l'échelle du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le Code de l'urbanisme fixe le régime des SCoT aux articles R.141-1 et suivants.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au comité syndical du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, autorité compétente en matière de SCoT, d'approuver par délibération le document de SCoT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats des consultations et de l'enquête publique. L'enquête se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du samedi 25 janvier 2020 à 9h00 au lundi 24 février 2020 à 12h00. Le siège de l'enquête est fixé au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU.

#### Commission d'enquête

Monsieur Bernard MENUJER a été désigné en qualité de Président de la commission d'enquête, Messieurs Antoine SORIANO et Claude BOURDIN en qualité de commissaires enquêteurs par la présidente du Tribunal Administratif d'Orléans par décision n° E19000190/45 en date du 31/10/2019.

Le dossier d'enquête est consultable gratuitement :

#### Lieux de consultation du dossier

D'une part, en format papier, dans les lieux suivants, sauf les jours de fermetures exceptionnelles, aux heures d'ouverture habituelles :

- PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, Place du Grand Cloître au 2ème étage de la mairie de Jargeau 45150 JARGEAU
- Communauté de Communes de la Forêt, 15 rue mail est 45170 NEUVILLE-AUX-BOIS
- Communauté de Communes des Loges, 5 rue du 8 mai 1945 BP 28 45150 JARGEAU
- Communauté de Communes du Val de Sully, 28 route des Bordes 45460 BONNEE

D'autre part, en version numérique sur un poste informatique au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU aux horaires habituels d'ouvertures ainsi que sur le site internet du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, rubrique SCoT, à l'adresse suivante : [www.foretorleans-loire-sologne.fr](http://www.foretorleans-loire-sologne.fr)

#### Permanences des membres de la commission d'enquête

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales aux lieux, jours et horaires suivants :

Lieux	Permanences	
	Dates	Horaires
PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU	Samedi 25 janvier 2020	De 9h à 12h
	Mardi 18 février 2020	De 14h à 17h
	Lundi 24 février 2020	De 9h à 12h
Communauté de Communes de la Forêt, 15 rue mail est 45170 NEUVILLE-AUX-BOIS	Jeudi 30 janvier 2020	De 14h à 17h
	Lundi 3 février 2020	De 9h à 12h
	Vendredi 14 février 2020	De 9h à 12h
Communauté de Communes des Loges, 5 rue du 8 mai 1945 BP 28 45150 JARGEAU	Jeudi 30 janvier 2020	De 9h à 12h
	Mardi 11 février 2020	De 9h à 12h
	Jeudi 20 février 2020	De 14h à 17h
Communauté de Communes du Val de Sully, 28 route des Bordes 45460 BONNEE	Vendredi 31 janvier 2020	De 9h à 12h
	Mercredi 5 février 2020	De 14h à 17h
	Mardi 11 février 2020	De 14h à 17h

Le public pourra transmettre ses contributions et observations selon les modalités suivantes :

- sur les registres disponibles aux lieux où le dossier d'enquête est consultable
- par voie postale à l'adresse suivante : « A l'attention du Commissaire Enquêteur » au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU
- par courriel (objet : enquête SCoT - « A l'attention du Commissaire Enquêteur ») : [petrforetorleans@orange.fr](mailto:petrforetorleans@orange.fr)
- par voie électronique via le formulaire à l'adresse suivante : [www.foretorleans-loire-sologne.fr](http://www.foretorleans-loire-sologne.fr)

#### Incidences environnementales

L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale compétente en matière d'environnement est joint à l'enquête et également rendu public sur le site du PETR : [www.foretorleans-loire-sologne.fr](http://www.foretorleans-loire-sologne.fr)

#### Rapport et conclusions de la commission d'enquête

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique, son analyse et présentant ses conclusions motivées et son avis. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique : aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public au PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU et sur le site internet : [www.foretorleans-loire-sologne.fr](http://www.foretorleans-loire-sologne.fr)

#### Compléments d'information

La personne responsable du projet du SCoT du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est Monsieur Philippe VACHER, Président du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne. Des informations complémentaires relatives au projet du SCoT peuvent être demandées auprès des services du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, au 02 38 46 84 40, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelles, ou par courriel à : [petrforetorleans@orange.fr](mailto:petrforetorleans@orange.fr).

Le Président,  
Maire de Seichebrières  
Conseiller Départemental du Loiret